

CONVOCATION

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL SANS CONDITION DE QUORUM (Article L. 2121-17 du CGCT) 10 AVRIL 2025 à 17h30

Au Château de la Forêt

Livry-Gargan, le 0 3 AVR. 2025

<u>Contexte</u>: Par une réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2025, la délibération n°2025-03-14 portant sur l'attribution des subventions aux associations n'a pas atteint le quorum requis. Ce dernier a été calculé antérieurement au Conseil Municipal. Or, il s'est avéré erroné par la suite. Par conséquent, il est proposé aux élus de la municipalité de se réunir de nouveau, sans condition de quorum, pour approuver cette délibération.

1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance ;

N° délib.	Libellés	Rapporteur
2025-04-01	Attribution des subventions aux associations	M. BARATTA

2- Questions diverses.

Je vous prie de croire, cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Perre-Yves-MARTIN Naire de Livry-Gargan Conseller départemental